

Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique

Examen professionnel de

Spécialiste en diagnostic neurophysiologique

Directives relatives au règlement d'examen

Projet 29.11.2016

C'est grâce à la participation financière de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie qu'il nous a été possible de réaliser cet ouvrage.

Madame Bettina Fritschi, présidente de l'organe responsable
Wasserfuristrasse 1
CH - 8542 Wiesendangen
Tél. privé : +41 52 337 39 31
fritschi@pop.agri.ch
www.asdn.ch

Tables des matières

1	Introduction.....	4
1.1	But des directives	4
1.2	Organe responsable.....	4
1.3	Bases légales	4
1.4	Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur	4
2	Profil professionnel.....	5
2.1	Domaines d'activité et contexte.....	5
2.2	Tableau synoptique des processus de travail et des compétences requisés	6
2.3	Processus de travail et compétences	7
3	Publication et inscription	18
4	Conditions d'admission.....	19
5	Examen	20
5.1	Objet et déroulement de l'examen	20
5.2	Matériel d'examen	22
5.3	Evaluation / critères d'évaluation	22
5.4	Recours auprès de l'OFFT	23
6	Annexe.....	24
6.1	Méthode : structure du profil professionnel et concepts fondamentaux	24

1 Introduction

Vu l'alinéa 2.21 du règlement concernant l'examen professionnel de «Spécialiste en diagnostic neurophysiologique » du 11.3.2011, la commission d'examen arrête, au sujet dudit règlement d'examen, les présentes directives.

1.1 But des directives

Les directives sont partie intégrante du règlement et le concrétisent. Elles sont arrêtées par la commission d'examen, contrôlées au moins tous les 4 ans et adaptées si nécessaire.

1.2 Organe responsable

L'organe responsable de l'examen professionnel est constitué par l'association « Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique », qui réunit les sociétés suivantes :

- SSN Société Suisse de Neurophysiologie
- SSNP Société Suisse de Neuropédiatrie
- SSN Société Suisse de Neurologie
- SSPP Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie
- SSRMSC Société suisse de recherche sur le sommeil, de médecine du sommeil et de chronobiologie
- ASDN Association Suisse de Diagnostic Neurophysiologique
- VNL Verein Neurophysiologie-Lehrgang

L'organe responsable représente les intérêts des employeurs ou employeuses et des employé-e-s.

1.3 Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003

1.4 Commission d'examen, secrétariat d'examen, interlocuteur

Commission d'examen

Toutes les tâches liées à l'octroi du brevet sont confiées à une commission d'examen. Celle-ci est composée de 5 à 7 membres.

Secrétariat d'examen

Un secrétariat d'examen, mandaté par la commission d'examen, exécute la plupart des tâches administratives liées à l'examen et fait office d'interlocuteur pour toute question à ce sujet.

Pour toute information supplémentaire, s'adresser au secrétariat de l'examen professionnel www.asdn.ch.

2 Profil professionnel

Remarque : l'annexe renferme des commentaires sur la méthodologie utilisée, sur les processus et les compétences (notamment sur le modèle IPRE) et sur la terminologie.

2.1 Domaines d'activité et contexte

Les spécialistes en diagnostic neurophysiologique (abrégié SDN) mesurent les phénomènes électriques et les autres signaux biologiques de l'organisme vivant. Selon les instructions de médecins spécialistes, les SDN exécutent des examens diagnostiques de manière autonome, en utilisant un appareillage médical.

Les SDN travaillent dans les hôpitaux, les cliniques, les cabinets privés de neurologie et dans la recherche. Leurs domaines d'activités comprennent également la neurologie, la médecine du sommeil, la neurochirurgie, la pédiatrie et la psychiatrie, secteurs dans lesquels les SDN effectuent différents types d'examens. Parmi ceux-ci, les plus fréquents sont :

- Tracé EEG: enregistrement des courants électriques du cerveau, principalement en cas de suspicion d'une épilepsie, d'observance thérapeutique, de diagnostic pré-chirurgical, de lésion cranio-cérébrale, de démence et d'examens forensiques.
- Potentiels évoqués : méthode d'examen du système nerveux central, basée sur la stimulation d'un organe sensoriel ou d'un nerf périphérique et sur l'observation du potentiel électrique ainsi provoqué. Par exemple, en cas de suspicion de sclérose en plaques ou d'autres maladies du tronc cérébral.
- Polysomnographie/Polygraphie: méthode d'enregistrement du sommeil, au moyen de divers paramètres, principalement ceux du cerveau, du cœur, de la respiration, de la saturation d'oxygène, des muscles et des mouvements des yeux. Par exemple, en cas de suspicion de différents troubles du sommeil.
- Tests de vigilance : contrôle, en cas de suspicion de somnolence diurne ou d'assoupissement momentané, de l'état de vigilance etc.

Les SDN préparent et exécutent les examens. Ils ou elles surveillent et prennent en charge les patient-e-s ainsi que les personnes qui les accompagnent avant, pendant et après les examens. Les SDN veillent à garantir un déroulement technique irréprochable et à le documenter. C'est à eux ou elles qu'incombe également la responsabilité de préparer et d'organiser, d'archiver, de gérer et d'entretenir le matériel. Ils ou elles sont capables de prévoir diverses situations, même les plus complexes. Les SDN travaillent de façon autonome dans leur propre secteur d'investigation ; selon les cas à traiter, ils ou elles travaillent en équipe en s'adjoignant le soutien d'autres spécialistes et institutions. À l'arrivée de nouveaux collaborateurs, collaboratrices et/ou d'apprenants, ils ou elles assument également un rôle de formateurs ou formatrices. Les SDN respectent les directives d'hygiène, déontologiques et juridiques.

Les SDN s'adaptent aux changements rapides des besoins du monde de la santé publique et de l'évolution démographique. Le phénomène de la polymorbidité et l'augmentation du nombre de patient-e-s souffrant de maladies psychiques requièrent une capacité d'endurance et d'empathie élevée. Les progrès techniques des moyens de diagnostic toujours plus sophistiqués et complexes demandent un haut degré de compréhension technique, de flexibilité, et de motivation à acquérir en permanence de nouvelles connaissances.

2.2 Tableau synoptique des processus de travail et des compétences requises

Le travail des SDN comprend les six processus suivants, impliquant entre deux et huit compétences chacun.

	Processus de base	Processus de soutien	
1. Préparation de l'examen de mesure	1.1 Préparer l'examen	4.1 Préparer et organiser	4. Gestion des ressources, exécution des tâches administratives
	1.2 Monter et démonter les électrodes/capteurs	4.2 Archiver	
2. L'examen de mesure	2.1 Prendre soin des patients	4.3 Commander et entretenir le matériel	5. Auto-gestion
	2.2 Enregistrer les EEG	5.1 Travailler dans des conditions difficiles/changeantes	
	2.3 Enregistrer les potentiels évoqués	5.2 Acquérir en permanence de nouvelles connaissances, transmettre son savoir-faire	
	2.4 Enregistrer les Polysomnographies/Polygraphies	6.1 Travailler en équipes multidisciplinaires	6. Identités professionnelles
	2.5 Effectuer des tests de vigilance et autres mesures	6.2 Initier et encadrer les nouveaux collaborateurs, collaboratrices et/ou apprenants	
	2.6 Effectuer des méthodes de provocation	6.3 Respecter les directives en matière d'hygiène	
	2.7 Déceler et corriger les artéfacts	6.4 Agir en conformité avec les approches déontologiques/juridiques	
		2.8 Reconnaître les urgences et agir en conséquence	6.5 Participer à des études scientifiques
3. Évaluation / description	3.1 Documenter son travail		
	3.2 Evaluer/analyser		

2.3 Processus de travail et compétences

Processus de travail 1 : Préparer l'examen de mesure

Les SDN préparent les différents examens neurophysiologiques selon le formulaire d'inscription et la question posée. Ils ou elles accueillent le patient ou la patiente ainsi que leurs accompagnateurs ou accompagnatrices. Ils ou elles préparent le patient ou la patiente à l'examen en appliquant les électrodes/capteurs selon les normes internationales.

1.1 Préparer l'examen
Les SDN lisent et interprètent le formulaire d'inscription du patient ou de la patiente pour préparer l'examen. Ils ou elles contrôlent le matériel, préparent l'équipement approprié et assurent la mise en service.
I: Lisent le formulaire d'inscription.
P: Déterminent quel appareil et quel matériel utiliser et font appel aux spécialistes requis.
R: Préparent la salle d'examen ainsi que le matériel nécessaire. Mettent en marche les appareils et contrôlent leur fonctionnement. Saisissent les données pertinentes et sélectionnent le programme adéquat. Interviennent en cas de panne ou autre problème.
E: Effectuent un contrôle systématique des appareils et du matériel.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissance du matériel Connaissances techniques Connaissance des tableaux cliniques
1.2 Monter et démonter les électrodes/capteurs
Les SDN préparent le patient ou la patiente à l'examen de mesure en appliquant les électrodes/capteurs selon les normes internationales (par exemple sur la tête, selon le système 10/20) en les positionnant aux points de mesure indiqués pour assurer une conductivité optimale. Les SDN utilisent le temps à leur disposition pour formuler des observations.
I: Récapitulent le formulaire d'inscription et se préparent mentalement au patient ou à la patiente.
P: Se basent sur la question posée ainsi que sur l'état du patient ou de la patiente pour choisir les électrodes/capteurs appropriés de même que la procédure à suivre.
R: Déterminent et marquent les points de mesure sur le patient ou la patiente. Posent les électrodes/capteurs. Démontent correctement les électrodes/capteurs à la fin de l'examen de mesure.
E: Contrôlent si les électrodes/capteurs sont bien posés et vérifient leur capacité de conductivité. S'assurent que le patient ou la patiente est à l'aise pour la durée de l'examen. Une fois démonté, contrôlent le matériel, vérifient qu'aucun élément ne manque et s'assurent qu'il fonctionne toujours correctement.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissance du matériel Connaissances techniques Connaissance des points de mesurage et des lieux de dérivation anatomiques Connaissance de la position adéquate des électrodes (par ex. du système 10/20) et des capteurs Connaissance des artéfacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification

Processus de travail 2 : L'examen de mesure

Les SDN effectuent de façon autonome et au moyen de divers appareils de technique médicale les examens de mesures neurophysiologiques prescrits par le ou la médecin spécialisé-e. Les SDN décèlent et résolvent les artéfacts permettant d'éviter des erreurs de mesure; ainsi, le ou la médecin spécialisé-e pourra établir un diagnostic correct et prescrire une thérapie adéquate. Avant, pendant et après l'examen, les SDN encadrent les patient-e-s et leurs accompagnateurs ou accompagnatrices. En cas d'urgence, les SDN savent intervenir en prenant les mesures nécessaires et appropriées.

2.1 Prendre soin des patients
Les SDN veillent à communiquer avec les patient-e-s et leurs accompagnateurs ou accompagnatrices en tenant compte de leurs besoins, c'est-à-dire de leurs références psychosociales, culturelles et religieuses. Ils ou elles font appel à des méthodes de communication verbale et non-verbale. Ils ou elles administrent des médicaments en fonction de la situation, tels que prescrits par le ou la médecin spécialisé-e. Les SDN obtiennent des résultats d'examens utiles et de haute qualité grâce à leur approche et leur encadrement optimal.
I : Accueillent le patient ou la patiente ainsi que les accompagnateurs ou accompagnatrices. Réceptionnent le patient ou la patiente. Questionnent le patient ou la patiente et/ou les accompagnateurs ou accompagnatrices sur l'appréciation de son état de santé actuel, de la prise de médicaments et font une courte anamnèse. Lisent la prescription.
P: Déterminent ce qui peut contribuer à mettre le patient ou la patiente à l'aise. Choisisent la méthode de communication la plus appropriée pour établir, maintenir et terminer une relation professionnelle avec le patient ou la patiente et ses accompagnateurs ou accompagnatrices. Préparent l'administration des médicaments prescrits.
R : Communiquent avec le patient ou la patiente et les accompagnateurs ou accompagnatrices et établissent une relation. Appliquent à cet effet une méthode de communication appropriée. Expliquent le déroulement de l'examen. Administrent les médicaments prescrits. Procurent une position agréable et des conditions environnantes adéquates.
E: Analysent la qualité de l'encadrement, du type de relation et du mode de communication et adaptent, si besoin, ce qui doit l'être. Vérifient l'effet des médicaments.
Connaissances/compétences : Compétences sociales et empathie Aptitude à la communication Connaissance des tableaux cliniques Connaissances du déroulement des examens médicaux et des thérapies Connaissances en pharmacologie
2.2 Enregistrer les EEG
Les SDN exécutent l'EEG¹ selon le formulaire d'inscription et la question posée.
I: Contrôlent à nouveau le montage / la pose.
P: Préparent l'appareil à l'enregistrement. Prévoient en permanence l'étape et les mesures suivantes.
R: Lancent la procédure d'enregistrement. Effectuent une mesure d'impédance. Testent la réactivité et effectuent des provocations. Observent et documentent. Interviennent en cas de problèmes et demandent de l'aide si nécessaire. Terminent l'enregistrement.
E: Assurent une procédure d'enregistrement correcte par un contrôle permanent des tracés du patient ou de la patiente.

¹ Electroencéphalographie

<p>Connaissances/compétences : Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances techniques Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Connaissance des points de mesurage et des lieux de dérivation anatomiques Connaissance des artéfacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Aptitude à analyser les grapho-éléments physiologiques et pathologiques d'un EEG</p>
2.3 Enregistrer les potentiels évoqués
Les SDN exécutent les potentiels évoqués selon le formulaire d'inscription et la question posée.
I: Contrôlent à nouveau le montage / la pose.
P: Préparent l'appareil à l'enregistrement. Prévoient en permanence l'étape et les mesures suivantes.
R: Positionnent l'unité de stimulation selon les normes, c'est-à-dire les écouteurs, l'écran, les électrodes de stimulation, etc. Assurent un contrôle permanent du patient ou de la patiente et de l'examen de mesure. Documentent la procédure. Interviennent en cas de symptômes. Terminent l'enregistrement.
E: Selon les valeurs de mesure obtenues en continu et la reproductibilité, les SDN décident de la suite de la procédure. Ils ou elles contrôlent si les données sont enregistrées et vérifient continuellement la qualité de l'enregistrement.
<p>Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances du matériel Connaissances techniques Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants pour les examens suivants : - PEA – Potentiels évoqués auditifs - PEV – Potentiels évoqués visuels - PES – Potentiels évoqués somatosensoriels Connaissance des points de mesurage et des lieux de dérivation anatomiques Connaissance des artéfacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des signaux enregistrés</p>
2.4 Enregistrer les polysomnographies / polygraphies
Les SDN enregistrent la polysomnographie/polygraphie selon le formulaire d'inscription et la question posée.
I: Contrôlent à nouveau le montage
P: Préparent l'appareil à l'enregistrement. Prévoient en permanence l'étape et les mesures suivantes.
R: Lancent l'enregistrement et effectuent un calibrage si besoin. Etalonnent les bio-signaux et appliquent les marqueurs correspondants. Observent et documentent. Interviennent en cas d'événements. Terminent l'enregistrement.
E: Assurent une procédure d'enregistrement correcte par un contrôle permanent du patient ou de la patiente.
<p>Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances du matériel Connaissances techniques</p>

Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Connaissance des points de mesurage et des lieux de dérivation anatomiques Connaissance des artefacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des signaux enregistrés
2.5 Effectuer des tests de vigilance et autres mesures
Les SDN effectuent les tests de vigilance (MSLT², MWT³) et autres examens de mesure (comme l'actimétrie) selon le formulaire d'inscription et la question posée.
I: Récapitulent l'inscription et se préparent mentalement au patient ou à la patiente. Le cas échéant, contrôlent à nouveau le montage et le réglage de l'équipement vidéo.
P: Préparent l'appareil à l'enregistrement. Prévoient en permanence les mesures suivantes pendant l'examen.
R: Informent le patient ou la patiente des diverses étapes du test de vigilance et autres examens de mesure. Observent continuellement le patient ou la patiente ainsi que le déroulement de l'examen de mesure. Décident, pendant le test de vigilance et en fonction des signaux ou de l'état du patient ou de la patiente, de la durée de l'enregistrement. Documentent le déroulement du test.
E: Assurent une procédure d'enregistrement correcte par un contrôle permanent du patient ou de la patiente.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances du matériel Connaissances techniques Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Connaissance des points de mesurage et des lieux de dérivation anatomiques Connaissance des artefacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des signaux enregistrés
2.6 Effectuer des méthodes de provocation
Les SDN effectuent des méthodes de provocation selon les instructions reçues (hyperventilation, photo stimulation, privation de sommeil, stimulus de réveil, stimulus de douleur, test de réaction, bruit) pour obtenir des informations supplémentaires sur l'activation et/ou des réactions pathologiques du cerveau.
I: S'informent sur la faisabilité des méthodes de provocation.
P: Sélectionnent les méthodes de provocation appropriées.
R: Informent le patient ou la patiente des diverses étapes de la méthode de provocation et lancent la stimulation. Observent continuellement le patient ou la patiente et le déroulement de l'examen de mesure. Décident en fonction des signaux et/ou de l'état du patient ou de la patiente, de la durée de l'enregistrement. Documentent le déroulement de l'examen.
E: Surveillent que l'examen se déroule de façon optimale et, si besoin, l'adaptent en fonction de la situation.

² MSLT = Multiple Latency Test = test itératif de latence d'endormissement

³ MWT = Maintenance of Wakefulness-Test = test de maintien de l'éveil

Connaissances: Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Connaissance des indications et contre-indications des méthodes de provocation Connaissance des signaux enregistrés ainsi que de leurs modifications physiologiques et pathologiques
2.7 Déceler et corriger les artéfacts
Il arrive que des artéfacts biologiques ou techniques surviennent pendant un examen électrophysiologique. Les SDN savent les reconnaître et les rectifier.
I: Contrôlent les signaux avant, pendant et après un enregistrement et repèrent d'éventuels artéfacts.
P: Déterminent comment agir pour rectifier les artéfacts.
R: Contrôlent systématiquement les signaux, connexions, impédances, l'état du patient ou de la patiente (nervosité) pour détecter la source du problème technique et y remédier. Documentent les mesures entreprises.
E: Vérifient si les mesures prises génèrent un changement et que les artéfacts aient disparu.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances du matériel Connaissances techniques Connaissance de l'utilisation des amplificateurs, notamment des amplificateurs différentiels Connaissances de l'impact de différentes impédances Connaissance des artéfacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des signaux enregistrés
2.8 Reconnaître les urgences et agir en conséquence
Les SDN savent reconnaître une urgence (atteinte aux fonctions vitales), en évaluer la dangerosité et agir en conséquence. Ils ou elles sont capables de fournir les premiers secours en cas de situations pouvant être mortelles.
I: Savent déceler et constater immédiatement quelles fonctions vitales sont menacées.
P: Lancent immédiatement les mesures de sauvetage requises (p.ex. Basic Life Support).
R: Sécurisent le patient ou la patiente et déclenchent l'alerte. Exécutent les mesures de sauvetage (p.ex. Basic Life Support) jusqu'à l'arrivée du ou de la médecin.
E: Vérifient si les mesures prises ont abouti
Connaissances/compétences : Connaissance des mesures dites de Basic Life Support Connaissance du plan interne en cas d'urgence Reconnaissance rapide de la détérioration de l'état d'un patient ou d'une patiente.

Processus de travail 3 : Évaluation et description

Les SDN tiennent une documentation avant, pendant et après l'examen, et analysent les résultats des mesures à la demande du ou de la spécialiste.

3.1 Documenter son travail
Les SDN documentent avant, pendant et après l'examen les phénomènes physiologiques et les changements techniques sur PC, par enregistrement audio ou vidéo et par protocole. La documentation doit être compréhensible, intelligible, complète, fidèle à la réalité. Les SDN emploient la terminologie spécifique et respectent la protection des données et les directives internes. La documentation sert au diagnostic, au traitement, au contrôle de la qualité et à la facturation.
I: Lisent le formulaire d'inscription et interrogent selon les possibilités le patient ou la patiente et/ou les accompagnateurs ou accompagnatrices. Les SDN récapitulent les phénomènes physiologiques, les changements techniques et les mesures intervenus avant, pendant et après l'examen.
P: Décident des phénomènes à documenter. Décident de l'emplacement des marqueurs selon l'examen.
R: Documentent les données du patient ou de la patiente, brève anamnèse, situation du patient ou de la patiente, état de santé et de conscience. Documentent le déroulement de l'examen et placent les marqueurs. Les SDN ajustent le réglage de la vidéo en fonction de la situation. Assument la responsabilité de la documentation.
E: Vérifient que la documentation est complète, précise et compréhensible. La complètent et/ou la corrigent au besoin.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances techniques Connaissance des différents problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Connaissance des artefacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des signaux enregistrés Connaissance de la terminologie spécifique
3.2 Évaluer/analyser
Les SDN évaluent les résultats des mesures conformément aux normes nationales et internationales et aux directives de l'établissement et des médecins. Pour certains examens, ils ou elles procèdent à une première analyse à la demande des médecins spécialistes ou en accord avec eux.
I: Lisent et récapitulent le formulaire d'inscription et la documentation. S'enquière des évaluations demandées.
P: Préparent l'évaluation. Décident des phénomènes et des paramètres à évaluer.
R: Évaluent les résultats des mesures et les documentent.
E: Vérifient que l'évaluation est correcte et complète.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissance de différents tableaux cliniques Connaissance des artefacts biologiques et techniques sur les électrodes ou les capteurs et des moyens de rectification Connaissance des grapho-éléments physiologiques et pathologiques d'un EEG Connaissance du scoring du sommeil selon l'AASM (American Academy of Sleep Medicine) Connaissance de la terminologie spécifique

Processus de travail 4 : Gestion des ressources, exécution des tâches administratives

Les SDN assurent la gestion logistique des examens, archivent les résultats des examens terminés et s'occupent de la gestion du matériel et de sa maintenance.

4.1 Préparer et organiser
Les SDN assurent la gestion logistique des examens, des rendez-vous et du matériel en s'appuyant sur des auxiliaires et des méthodes (comme le planning) appropriés ou existants. Ils ou elles conservent une vue d'ensemble des examens.
I: S'informent des examens en attente.
P: Vérifient les ressources nécessaires (personnel, matériel, locaux) sur la base des données du patient ou de la patiente.
R: Coordonnent les examens en fonction de leur urgence. Actualisent le planning. Convoquent si nécessaire le patient ou la patiente et l'informent des préparatifs nécessaires à l'examen. Transmettent aux personnes concernées les informations dont elles ont besoin.
E: Vérifient le planning et s'assurent que les rendez-vous peuvent être tenus. Réfléchissent aux décisions (coordination, priorités, etc.).
Connaissances/compétences : Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissance des différentes problématiques et tableaux cliniques ainsi que des programmes et paramètres correspondants Compétences en organisation Aptitude à la communication Aptitude à s'imposer
4.2 Archiver
Les SDN préparent l'archivage des données relatives aux examens terminés. Ils ou elles utilisent les supports de données de l'établissement et les entreposent conformément aux dispositions de l'ODim⁴, à celles de la loi sur la protection de données et aux prescriptions internes.
I: Demandent si les données sont prêtes à être traitées.
P: Décident où les données doivent être transférées et conservées. Sélectionnent le support de données.
R: Transfèrent les données sur le serveur, le support et/ou font un tirage papier.
E: Vérifient que l'archivage s'est déroulé correctement et libèrent la capacité mémoire.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissances des divers supports servant à la sauvegarde des données Connaissance des prescriptions légales
4.3 Commander et entretenir le matériel
Les SDN s'assurent de la disponibilité du matériel, des accessoires et que leur quantité soit suffisante pour que tous les examens puissent être effectués dans de bonnes conditions. Ils ou elles font en sorte que les appareils, les trousse d'urgence et les dispositifs d'appel des patients soient régulièrement entretenus, réparés et testés conformément aux dispositions de l'ODim, aux indications du fabricant et aux prescriptions internes, d'une façon qui garantisse

⁴ Ordonnance du 17 octobre 2001 sur les dispositifs médicaux

Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique

leur bon fonctionnement. Ils ou elles tiennent compte pour cela des impératifs économiques et environnementaux.
I: Contrôlent régulièrement le niveau des stocks du matériel d'examen, de leurs accessoires et des appareils. Vérifient régulièrement les appareils, les accessoires, les trousse d'urgence et le dispositif d'appel des patients.
P: Organisent le nettoyage, l'entretien, la maintenance et les réparations. Planifient la gestion du matériel. Obtiennent si nécessaire des devis, et comparent la qualité et les prix.
R: Assurent la gestion du matériel et la documentent conformément aux prescriptions internes. Commandent le matériel manquant et ses accessoires. Assurent le nettoyage, l'entretien et la maintenance des appareils, des trousse d'urgence et du dispositif d'appel des patients, et/ou y font procéder. S'assurent que les réparations soient faites.
E: Évaluent la gestion et la maintenance du matériel selon les critères économiques et écologiques.
Connaissances: Connaissances approfondies des appareils, ainsi que du matériel et des logiciels informatiques Connaissance de l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux Connaissance de la gestion, de l'élimination et du recyclage selon des principes économiques et écologiques

Processus de travail 5 : Autogestion

Les SDN savent gérer les situations changeantes ou difficiles. Ils ou elles améliorent la qualité de leur travail en réfléchissant à leur activité et en se perfectionnant régulièrement.

5.1 Travailler dans des conditions difficiles/changeantes
Les SDN travaillent dans des conditions changeantes et/ou difficiles. Ils ou elles maîtrisent les sollicitations physiques et psychologiques par des mesures appropriées, en faisant preuve d'esprit d'anticipation et de sens des responsabilités.
I: Examinent la situation et perçoivent ses particularités, reconnaissent sa difficulté ou son changement. Apprécient leur propre efficacité.
P: Prévoient des mesures de décharge, complémentaires ou de substitution pour se maintenir en bonne santé.
R: Prendent de façon responsable des mesures de prévention et de maîtrise immédiate ou ultérieure en cas de fortes sollicitations. Travaillent dans le calme, en fonction de la situation, pour atteindre le but recherché. Se font assister si nécessaire.
E: Apprécient l'efficacité de l'action entreprise et en tirent des conclusions. Évaluent leur propre état.
Compétences : Compétences sociales et empathie Aptitude à apprécier la situation Flexibilité, résistance physique et psychique
5.2 Mener une réflexion sur son propre travail
Les SDN mènent une réflexion sur leurs propres pratiques pour améliorer la qualité de leur travail. Ils ou elles se perfectionnent régulièrement et systématiquement dans leur spécialité et dans les domaines connexes.
I: Perçoivent les exigences et les changements du travail quotidien. Analysent leurs propres besoins de formation continue.
P: Recherchent les sources d'information et les formations appropriées. Choisissent les démarches appropriées. Tiennent compte pour cela des ressources matérielles et humaines.
R: Mettent en œuvre activement ces modes d'action, de façon autonome. Obtiennent l'assistance nécessaire et mettent à profit divers médias de soutien. Assurent la faisabilité dans le travail quotidien. Mènent une réflexion autonome et/ou en équipe sur leur travail, et ajustent si nécessaire leur mode de travail.
E: Contrôle l'efficacité des formations suivies et la faisabilité dans le travail quotidien.
Compétences : Capacité à travailler en équipe, à accepter et à mettre à profit les critiques Capacité à organiser sa propre évolution professionnelle

Processus de travail 6 : Identité professionnelle

Les SDN travaillent en général de façon autonome. Dans des équipes interdisciplinaires ou pluridisciplinaires, ils ou elles contribuent à l'efficacité de la coopération. Ils ou elles participent à l'intégration des nouveaux collaborateurs, collaboratrices et/ou apprenants. Ils ou elles respectent les règles d'hygiène, les principes déontologiques et les dispositions légales. Ils ou elles participent à des études scientifiques.

6.1 Travailler en équipes multidisciplinaires
Les SDN collaborent avec d'autres groupes professionnels et institutions. Ils ou elles travaillent au sein d'équipes interdisciplinaires et multidisciplinaires, et cherchent à rendre la coopération efficace avec d'autres services spécialisés, dont ils ou elles connaissent et respectent le rôle, les droits et les obligations. Ils ou elles recourent aux techniques de communication appropriées.
I: Perçoivent le besoin de communication. Réunissent les informations nécessaires à la communication.
P: Sélectionnent des mesures garantissant la coopération et la communication.
R: Transmettent verbalement ou par écrit les informations d'une façon précise et explicite. Utilisent dans ce but un langage technique. Travaillent efficacement avec d'autres services spécialisés, en sachant anticiper. Vérifient que les partenaires aient compris correctement l'information. Prennent les mesures nécessaires en cas de problème de communication, de malentendu ou de tensions.
E: Surveillent la coopération et la communication, et procèdent aux ajustements nécessaires. S'assurent que l'information soit reçue convenablement et en temps voulu..
Connaissances/compétences : Compétences sociales et empathie Capacité à travailler en équipe Aptitude à la communication Connaissance d'autres domaines médicaux
6.2 Initier et encadrer les nouveaux collaborateurs, collaboratrices et/ou apprenants
Les SDN participent à l'intégration des nouveaux collaborateurs, collaboratrices et/ou apprenants.
I: Vérifient les connaissances des collaborateurs, collaboratrices et/ou apprenants. Analysent les besoins d'apprentissage.
P: Fixent les objectifs. Sélectionnent une offre de formation et le mode opératoire approprié.
R: Expliquent les modes opératoires spéciaux et leur but. Familiarisent la personne avec les étapes du travail, puis la laissent opérer d'une façon autonome.
E: Vérifient que les buts aient été atteints et prennent les mesures correctives éventuellement nécessaires.
Compétences : Compétences sociales et empathie Aptitude à la communication Aptitude à transmettre ses connaissances professionnelles
6.3 Respecter les directives en matière d'hygiène
Les SDN se conforment aux règles d'hygiène visant à protéger les patient-e-s et le personnel contre les infections. Ils ou elles respectent les directives légales et internes de l'établissement.

I: Connaissent les règles d'hygiène internes et de la législation suisse, ainsi que les prescriptions relatives à l'élimination des produits.
P: Sélectionnent les désinfectants nécessaires, les récipients d'élimination et les protections personnelles.
R: Se protègent et protègent les autres par les mesures requises contre la contamination. Se conforment aux règles d'hygiène légales et internes.
E: Réfléchissent aux mesures d'hygiène déployées.
Connaissances: Connaissance de l'Ordonnance sur les dispositifs médicaux Connaissance de la gestion, de l'élimination et du recyclage selon des principes économiques et écologiques Connaissance des prescriptions légales générales en matière d'hygiène
6.4 Agir en conformité avec les approches déontologiques et juridiques
Les SDN se conforment aux principes généraux et professionnels de la déontologie et du droit.
I: Connaissent les principes de la déontologie, ainsi que les prescriptions légales et la législation. Récapitulent les possibilités d'action et les limites définies par la déontologie et le droit.
P: Infèrent les mesures appropriées en tenant compte de la portée de leurs actions.
R: Respectent les prescriptions de la loi. Se conforment dans leur comportement aux principes de la déontologie et du droit.
E: Reviennent régulièrement sur leurs propres pratiques et les adaptent.
Connaissances: Connaissances des bases légales et des principes déontologiques
6.5 Participer à des études scientifiques
Les SDN aident à la réalisation de recherches et d'études scientifiques. Selon la mission qui leur est impartie, ils ou elles s'acquittent des travaux qui leur sont demandés dans le contexte, en respectant les directives et les protocoles d'étude scientifique.
I: S'informent du protocole de l'étude scientifique et des divers examens.
P: Planifient la participation à la recherche ou à l'étude scientifique. Aident à la vérification des capacités en ressources humaines et en matériel. Le cas échéant, recrutent des patients et des sujets. Organisent la gestion du temps.
R: Soutiennent la recherche/les études scientifiques dans le respect des directives et du protocole (préparent des statistiques, procèdent à des mesures multiples, dépouillent des questionnaires, etc.).
E: Contrôlent l'enregistrement, le stockage et la transmission des données. Vérifient que le dossier de l'étude soit complet.
Connaissances/compétences : Connaissance de la terminologie spécifique Capacité à travailler avec méthode et précision

3 Publication et inscription

Publication

L'annonce de l'examen est publiée par la commission d'examen cinq mois au moins avant le début des épreuves. Les dates des épreuves, la taxe d'examen et le délai d'inscription sont publiés sur le site Internet www.asdn.ch. Un formulaire d'inscription est également mis à disposition sur le site.

Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comporter :

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ou de la candidate;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) la mention de la langue d'examen;
- d) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo.

Il convient d'utiliser le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site Internet www.asdn.ch.

Taxes à la charge des candidat-e-s

Après avoir reçu confirmation qu'il ou elle est admis-e à l'examen, le candidat ou la candidate reçoit du secrétariat d'examen une facture l'invitant à régler les taxes d'examen. Les taxes d'examen en vigueur sont indiquées lors de la publication de l'examen.

L'inscription n'est définitive qu'après paiement de la taxe d'examen dans les délais.

4 Conditions d'admission

Sont admises à l'examen, les personnes qui remplissent les conditions énoncées par le Règlement concernant l'examen professionnel de Spécialiste en diagnostic neurophysiologique (chiffre 3.3 du Règlement d'examen).

En cas de doute, le candidat ou la candidate peut, contre le versement d'une taxe, demander un préavis contraignant afin de savoir s'il ou elle remplit les conditions d'admission à l'examen professionnel. Pour obtenir de plus amples informations, s'adresser au secrétariat d'examen (www.asdn.ch).

Expérience requise dans le domaine professionnel

L'expérience professionnelle requise dans le domaine de la neurophysiologie consiste essentiellement en l'exécution d'examens neurophysiologiques.

Le jour de référence servant à évaluer la durée de l'expérience est le jour où débute l'examen.

Cours préparatoire

Les exigences imposées aux candidat-e-s sont élevées, de telle sorte que la fréquentation d'un cours préparatoire est recommandée. Ce cours ne constitue toutefois pas une condition à remplir pour être admis-e à l'examen professionnel.

5 Examen

5.1 Objet et déroulement de l'examen

L'examen comporte des épreuves pondérées de la même manière, qui sont les suivantes :

Epreuve		Mode d'interrogation	Durée	Pondération
1	Connaissances spécifiques en neurologie	écrit	4 h	2
2	Simulation de situation 1 dans un laboratoire d'EEG/PE	pratique	env. 60 min	1
		oral	20 min	
3	Simulation de situation 2 dans un laboratoire de sommeil	pratique	env. 60 min	1
		oral	20 min	
4	Simulation de situation 3 dans un laboratoire d'EEG/PE ou de sommeil	pratique	env. 60 min	1
		oral	20 min	
		Total	env. 8 h	

Epreuve numéro 1: connaissances spécifiques en neurologie

L'épreuve numéro 1 contrôle les connaissances spécifiques en neurophysiologie, les méthodes d'examen utilisées, les théories importantes ainsi que leur application. L'examen porte sur les compétences décrites sous le chiffre 2.3 des présentes directives.

Les expert-e-s ne sont pas tenu-e-s de vérifier toutes les compétences dans chaque cas.

L'épreuve numéro 1 comprend deux parties:

- Partie 1 : études de cas :
Le candidat ou la candidate doit commenter les enregistrements physiologiques et pathologiques qui lui sont soumis.
Durée : 90 minutes
Pondération 1
- Partie 2 : examen professionnel écrit :
L'examen vérifie les connaissances spécifiques, les théories, les méthodes d'examen et leur application dans le domaine du diagnostic neurophysiologique.
Durée: 150 minutes
Pondération 2

Epreuve numéro 2: simulation de situation 1 dans un laboratoire d'EEG/PE

L'épreuve numéro 2 comprend deux parties :

- **Partie 1 : simulation de situation 1 dans un laboratoire d'EEG/PE :**
Une situation d'examen proche de la réalité professionnelle existant dans un laboratoire d'EEG/PE est soumise au candidat ou à la candidate. Le candidat ou la candidate traite cette situation en utilisant toutes les ressources à sa disposition dans la pratique. La simulation de situation est conçue de manière à vérifier l'interaction de plusieurs compétences. Elle permet de contrôler les compétences énoncées sous les chiffres 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 (voir chiffre 2.3 des présentes directives).
Durée : environ 60 minutes
Pondération 2
- **Partie 2 : entretien professionnel :**
Dans un entretien professionnel basé sur la situation de simulation 1 dans un laboratoire d'EEG/PE, le candidat ou la candidate justifie la procédure qu'il ou elle a suivie. Le candidat ou la candidate procède à sa propre évaluation.
Durée : 20 minutes
Pondération 1

Epreuve numéro 3 : simulation de situation 2 dans un laboratoire de sommeil

L'épreuve numéro 3 comprend deux parties.:

- **Partie 1 : simulation de situation 2 dans un laboratoire de sommeil :**
Une situation d'examen proche de la réalité professionnelle existant dans un laboratoire de sommeil est soumise au candidat ou à la candidate. Le candidat ou la candidate traite cette situation en utilisant toutes les ressources à sa disposition dans la pratique. La simulation de situation est conçue de manière à vérifier l'interaction de plusieurs compétences. Elle permet de contrôler les compétences énoncées sous les chiffres 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 (voir chiffre 2.3 des présentes directives).
Durée : environ 60 minutes
Pondération 2
- **Partie 2 : entretien professionnel :**
Dans un entretien professionnel basé sur la situation 2 de simulation dans un laboratoire de sommeil, le candidat ou la candidate justifie la procédure qu'il ou elle a suivie. Le candidat ou la candidate procède à sa propre évaluation.
Durée : 20 minutes
Pondération 1

Epreuve numéro 4 : simulation de situation 3 dans un laboratoire d'EEG/PE ou dans un laboratoire de sommeil

L'épreuve numéro 4 comprend deux parties :

- **Partie 1 : simulation de situation 3 dans un laboratoire d'EEG/PE ou dans un laboratoire de sommeil :**
Une situation d'examen proche de la réalité professionnelle existant dans un laboratoire d'EEG/PE ou de sommeil est soumise au candidat ou à la candidate. Le candidat ou la candidate traite cette situation en utilisant toutes les ressources à sa disposition dans la pratique. La simulation de situation est conçue de manière à vérifier l'interaction de plusieurs compétences. Elle permet de contrôler les compétences principales énoncées sous les chiffres 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.4, 2.5, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5 (voir chiffre 2.3 des présentes directives).
Durée : environ 60 minutes
Pondération 2

- Partie 2 : entretien professionnel :
Dans un entretien professionnel basé sur la situation de simulation 3 dans un laboratoire d'EEG/PE ou dans un laboratoire de sommeil, le candidat ou la candidate justifie la procédure qu'il ou elle a suivie. Le candidat ou la candidate procède à sa propre évaluation.
Durée : 20 minutes
Pondération 1

5.2 Matériel d'examen

Pour l'épreuve numéro 1 de l'examen, aucun moyen auxiliaire (manuels de cours, ouvrages spécialisés, etc.) n'est autorisé.

Le matériel nécessaire aux épreuves 2, 3 et 4 de l'examen est mis à disposition par la commission d'examen. Celle-ci fixe les moyens auxiliaires autorisés. Les candidat-e-s reçoivent des instructions détaillées à ce sujet avec la convocation à l'examen. Les moyens auxiliaires qui ne sont pas énumérés explicitement dans la convocation ne sont pas autorisés.

5.3 Evaluation / critères d'évaluation

La commission d'examen fixe les détails de l'évaluation des prestations une fois que les outils d'examen ont été élaborés. Les critères d'évaluation sont communiqués à l'avance aux candidat-e-s.

Epreuve numéro 1

L'évaluation porte au minimum sur les critères suivants :

- Evaluation / description des cas de manière professionnellement correcte
- Réponses professionnellement correctes aux questions
- Utilisation correcte du langage professionnel

Epreuves numéro 2, 3 et 4:

L'évaluation porte au minimum sur les critères suivants :

- Traitement professionnellement correct de la situation simulée
- Justification professionnellement correcte de la procédure suivie
- Auto-évaluation pertinente
- Utilisation correcte du langage professionnel

Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique

5.4 Recours auprès de l'OFFT

La notice « Droit de recours » peut être téléchargée sur le site Internet www.asdn.ch ou commandée auprès du secrétariat d'examen.

Wiesendangen, 29.11.2016

Organe responsable de l'examen professionnel de spécialiste en diagnostic neurophysiologique (SDN)

Bettina Fritschi

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Fritschi', with a small dot above the 'i'.

6 Annexe

6.1 Méthode : structure du profil professionnel et concepts fondamentaux

L'illustration 1 représente la structure du profil professionnel.

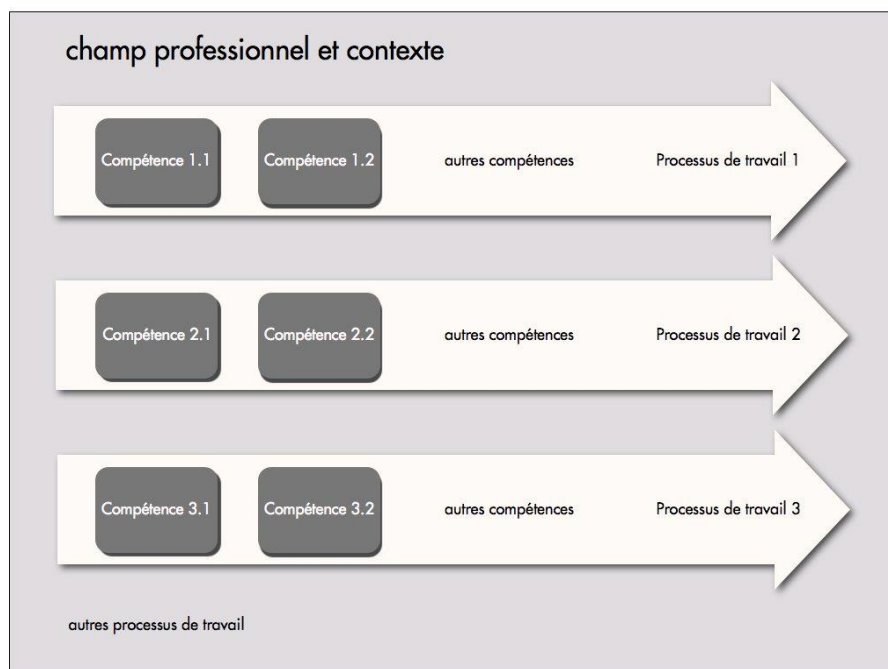


Illustration 1 : structure du profil professionnel, source : BfB Büro für Bildungsfragen AG

Champ d'activité et contexte

Cette rubrique regroupe les tâches et activités essentielles, les acteurs et le contexte de travail (par ex. position dans le monde professionnel et au sein des organisations). En outre, elle met en évidence les perspectives de développement et les conditions cadres, lorsqu'il est pertinent de le faire.

Processus de travail

Les processus de travail structurent le champ d'activité. De manière générale, on entend par processus un développement ou une évolution. Les processus de travail servent à l'accomplissement des tâches prescrites ou à la réalisation des objectifs. Ils débutent par un déclencheur (par ex. une problématique typique) et ils aboutissent à un résultat ou un gain. Les processus de travail mettent donc en évidence les effets essentiels de l'activité professionnelle. La maîtrise des processus de travail exige des compétences spécifiques, transmises dans le cadre de la formation.

Compétences

Par compétence, nous entendons, en nous référant à la terminologie du Processus de Copenhague, la capacité, acquise par une personne dans le cadre d'une mesure de formation, d'organiser et d'exploiter ses ressources pour atteindre un but donné. Qui est compétent, est en mesure de maîtriser avec succès les situations professionnelles.

Par **ressources** nous entendons

- les capacités cognitives comprenant l'utilisation de savoirs, de théories et de concepts, ainsi que les connaissances implicites (tacit knowledge), acquises par l'expérience
- les aptitudes, le savoir-faire indispensables à l'exercice d'une activité concrète, y compris la capacité à établir des relations dans les situations professionnelles (compétence sociale)
- les opinions, les attitudes et les valeurs personnelles

Dans ce profil professionnel, les compétences sont structurées de manière uniforme, comme suit :

- titre de la compétence
- description générale de la compétence, avec indication de l'objectif poursuivi, des moyens utilisés et des ressources nécessaires
- description d'une intervention effectuée avec compétence sous la forme d'un cycle d'action complet (IPRE)

Le cycle d'action complet (IPRE) comprend quatre étapes à franchir pour parvenir à maîtriser avec succès une situation de travail (voir illustration 2):

- 1. S'informer :** Cette étape recouvre le recueil d'informations permettant d'accomplir une tâche en tenant compte des conditions cadres.
- 2. Planifier / décider :** Sur la base des informations récoltées, la suite des activités est planifiée ou une décision est prise. Il s'agit de préparer l'action, de choisir une variante ou le moment d'action adéquat, etc.
- 3. Réaliser :** Cette étape comprend la mise en œuvre de l'action, à savoir l'adoption du comportement choisi ou la réalisation de l'intervention prévue.
- 4. Evaluer :** Finalement, l'effet de l'action entreprise est évalué, et l'action est corrigée si nécessaire. L'évaluation coïncide avec la première étape, c'est-à-dire s'informer, car il s'agit à nouveau de récolter des informations et de reprendre le cycle au début si besoin est.

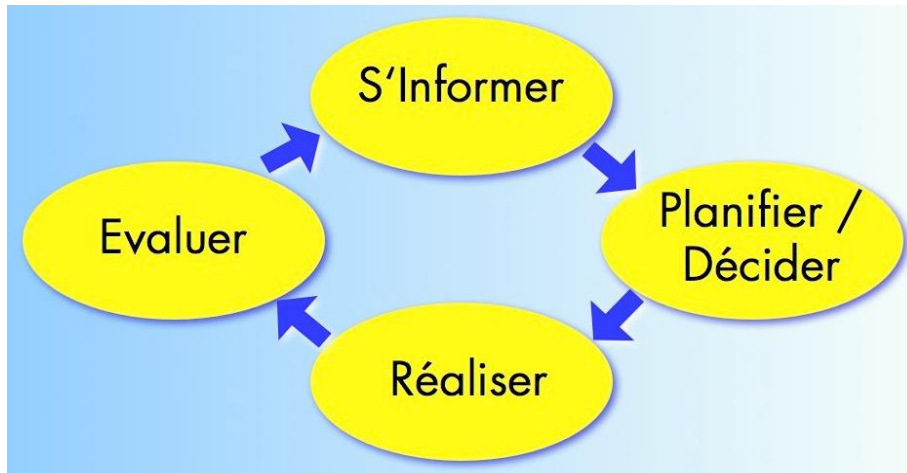


Illustration 2: les quatre étapes du cycle d'action complet, source : BfB Büro für Bildungsfragen AG

Niveau d'exigence

Le niveau d'exigence ressort de la description du champ d'activité, du contexte, des processus de travail et en particulier de la description des compétences.

Le niveau d'exigence indique :

- le degré d'autonomie exigé
- la responsabilité que les personnes assument
- la portée de leurs décisions
- si les personnes doivent assumer des responsabilités de direction et lesquelles
- la nécessité et la fréquence de la coordination avec d'autres secteurs d'activité
- si la situation à la base des plans d'action est incertaine et dans quelle mesure
- si la dynamique de la situation impose des réévaluations et des adaptations de la procédure et avec quelle fréquence
- etc.